

Dossier de presse

Réussir le défi de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

NOVEMBRE 2023



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Sommaire

Réussir l'adaptation des logements
à la perte d'autonomie: un enjeu de société 4-5

Une mobilisation collective autour
d'une politique prioritaire du gouvernement 6-7

Une aide unique
pour l'adaptation des logements 8-9



Réussir l'adaptation des logements à la perte d'autonomie: un enjeu de société

L'accès au logement est un enjeu sociétal majeur et un droit universel. Pour permettre au plus grand nombre de rester vivre chez eux malgré la perte d'autonomie, il est nécessaire d'accélérer le virage domiciliaire et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Le logement, au cœur des préoccupations des Français...

Disposer d'un logement confortable et sain, adapté à ses besoins, indépendamment de son avancée en âge et de son handicap, est une aspiration légitime. Plus qu'un simple lieu d'habitation, **le logement occupe aujourd'hui une place centrale dans la vie de nombreux Français**: levier d'insertion pour les plus fragiles, vecteur de lien social pour les plus isolés. A contrario, il peut aussi être source de fragilité ou d'exclusion lorsqu'il est inadapté.

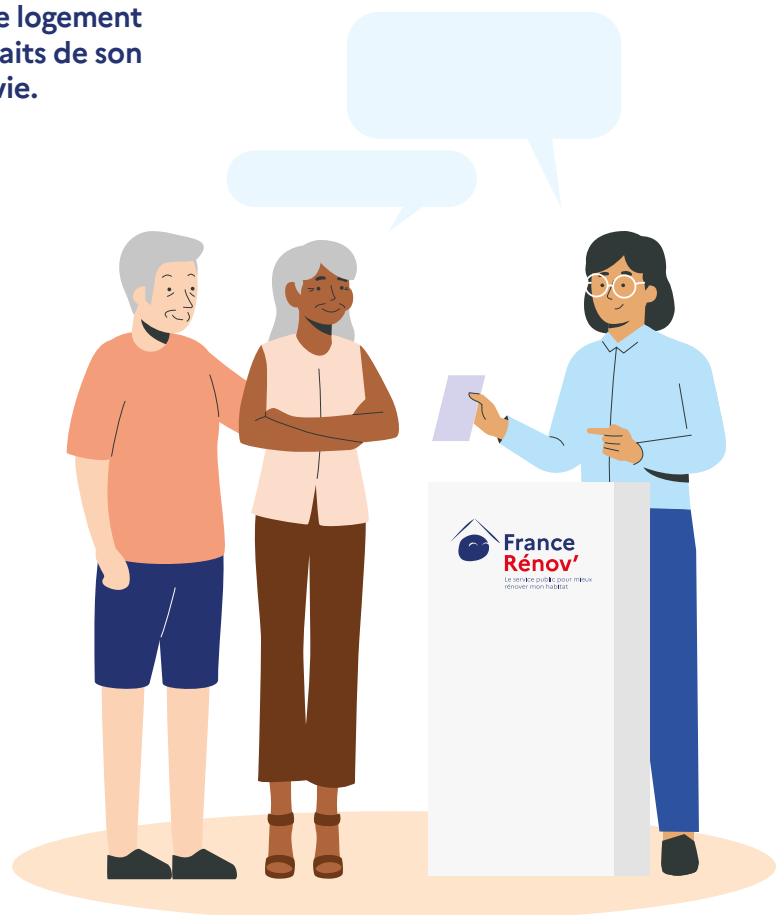
↳ **La prise en compte de toutes les pertes d'autonomie, qu'elles soient dues à l'âge ou au handicap, nous pousse aujourd'hui à repenser la politique du logement pour accompagner l'évolution des besoins.**

Le maintien à domicile de centaines de milliers de nos concitoyens, avec le maximum de confort, d'autonomie et de sécurité, impose que **le logement puisse s'adapter aux besoins et aux souhaits de son ou ses occupants, tout au long de leur vie.**

...à l'épreuve de la transition démographique

35 % des Français auront plus de soixante ans en 2050: ce vieillissement démographique s'accompagnera de nouvelles aspirations qui poseront de nombreux défis en matière de politiques, de santé, de solidarité mais aussi de logement. **Adapter son logement doit devenir un réflexe plutôt qu'une nécessité** que l'on repousse jusqu'à ce qu'il ne soit trop tard.

↳ **Si une majorité de Français aspire aujourd'hui au maintien à domicile, seuls 6 % des logements ont été adaptés et 10 000 chutes mortelles par an sont encore à déplorer.**



...et facteur essentiel d'inclusion des personnes en situation de handicap

Alors que 85 % des handicaps surviennent au cours de la vie (c'est-à-dire après 15 ans, suite à des accidents ou maladies), il est essentiel de réaffirmer le droit des personnes en situation de handicap de bénéficier d'adaptations dans leur logement pour pouvoir vivre décemment, au même titre que n'importe quel citoyen.



Des millions de Français sont concernés par le handicap, soit directement parce qu'ils le portent, soit parce qu'ils sont aidants d'un proche.

Repenser la politique d'adaptation des logements

Le système d'adaptation des logements apparaît aujourd'hui inadapté pour traiter un nombre suffisant de logements: un consensus se dégage autour des dispositifs actuels jugés complexes, illisibles et insuffisamment tournés vers la prévention. Face à ces constats, et pour accélérer l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, **le Gouvernement a décidé, en mars 2022, la mise en place d'une aide unique: MaPrimeAdapt'.**



Pour plus de simplicité, MaPrimeAdapt' remplace 3 aides qui coexistaient jusqu'à présent, avec chacune leurs modalités et leur parcours de dépôt de dossier:

- Habiter Facile, distribuée par l'Anah;
- les aides de la CNAV pour l'adaptation du logement des personnes âgées;
- un crédit d'impôt pour certains types de travaux.

Le dispositif entend répondre à plusieurs enjeux:

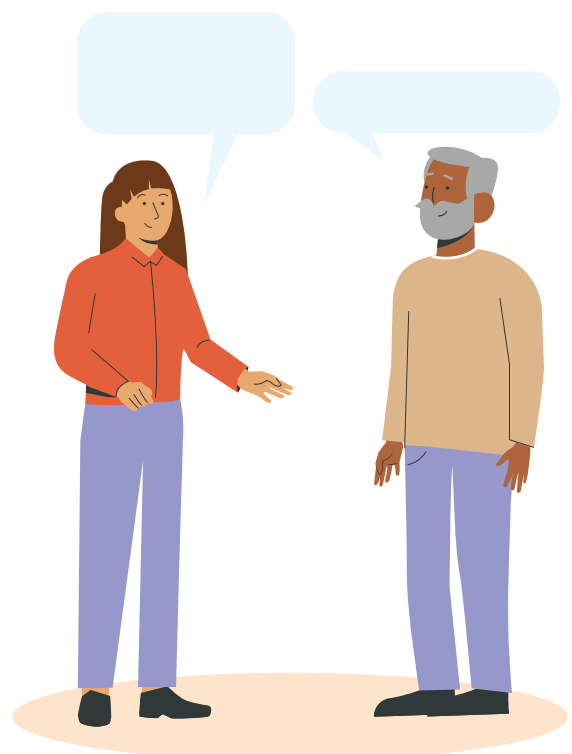
- **faire plus:** atteindre les 680 000 logements adaptés dans les 10 prochaines années, dont 250 000 sur le quinquennat (2023-2027);
- **faire plus simple:** proposer aux Français une aide et un parcours unique pour faciliter le passage à l'acte et accélérer l'adaptation des logements;
- **faire mieux:** encourager les travaux préventifs et prendre en considération tous les besoins, qu'ils soient liés à l'âge ou au handicap.

Accélérer l'adaptation du parc privé

Sur le quinquennat 2023-2027, l'ambition du gouvernement est de doubler le nombre de logements adaptés par an pour un budget de 1,5 milliard d'euros. Sur 10 ans, cette dynamique représente un budget total de 4 milliards d'euros pour 680 000 logements adaptés.



Un objectif de 680 000 logements adaptés sur 10 ans.



Une mobilisation collective autour d'une politique prioritaire du gouvernement

Le dispositif MaPrimeAdapt' figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) arrêtées en août 2022. Il fait également partie des annonces du Conseil national de la refondation Logement, du Conseil national de la refondation Bien Vieillir et de la Conférence nationale du handicap 2023.

Un dispositif concerté

Après un travail préliminaire de diagnostic et de définition des contours de l'aide mené par l'État, une large concertation a été organisée avec les différentes parties prenantes: les collectivités territoriales, la filière du bâtiment, les associations d'usagers et d'aidants, le secteur médico-social, les mutuelles et caisses de retraite complémentaires.

La concertation a réuni plus de 140 participants lors de 28 réunions d'échanges. Une trentaine de contributions écrites ont par ailleurs été reçues et ont permis d'affiner le dispositif.

Une mise en œuvre jusqu'en janvier 2024

Septembre 2023

Renforcer l'information des ménages: tous les renseignements pour préparer son projet sont disponibles sur: france-renov.gouv.fr/maprimeadapt

Octobre 2023

Introduction de MaPrimeAdapt' dans la réglementation et inscription des financements dans le cadre du PLF 2024

Jusqu'à décembre 2023

Formation des intervenants autour de MaPrimeAdapt' et mobilisation des écosystèmes: mise à disposition de kits de formation (dépliants, vidéo e-learning), des supports de communication et organisation de webinaires

8 décembre 2023

Conseil d'administration de l'Anah précisant les modalités de MaPrimeAdapt'

Janvier 2024

Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers

France Silver Eco

« Imaginée à partir des travaux de la filière Silver économie, MaPrimeAdapt' va devenir une réalité à partir du 1^{er} janvier 2024. Afin d'assurer la réussite de ce dispositif, France Silver Eco, animateur de la filière, accompagnera le ministère du Logement pour former et informer l'ensemble des parties prenantes, au niveau national et en régions: acteurs du bâtiment, du secteur médico-social, qui assureront l'identification des publics, la prescription ou encore l'information, sans oublier les aidants. C'est cette mobilisation globale et transverse qui garantira la réussite de MaPrimeAdapt' dans tous les territoires. »

Luc Broussy,
Président de France Silver Eco



FFB

« La FFB s'est investie depuis des années dans l'accompagnement des artisans et entrepreneurs sur les marchés de l'accessibilité. Aujourd'hui, MaPrimeAdapt' va permettre d'aller encore plus loin. La FFB a donc conçu, aux côtés des pouvoirs publics, de la filière silver économie et de l'ensemble de la filière du bâtiment, un parcours spécifique dédié à ce dispositif: ProAdapt permettra à ses adhérents d'en maîtriser les arcanes et de se former aux bonnes pratiques et aux règles de l'art gratuitement et à distance. Au vu des enjeux sociétaux et de la population concernée, il est indispensable de doter le territoire national de professionnels formés et engagés au service de l'autonomie et du maintien à domicile. »

Olivier Salleron
Président de la Fédération
française du bâtiment (FFB)



CAPEB

« La CAPEB s'est considérablement investie, depuis plus d'une quinzaine d'années, dans le domaine de l'accessibilité, notamment par la création des marques HANDIBAT et SILVERBAT, leaders des signes de qualité adaptés aux entreprises artisanales du bâtiment. Dans la perspective du lancement de MaPrimeAdapt' en 2024, elle a œuvré avec les partenaires de la filière du bâtiment et de la silver économie à une harmonisation des référentiels de formation pour les entreprises qui s'engagent au service de l'autonomie et du maintien à domicile. »

Jean-Christophe Repon
Président de la Confédération de l'artisanat
et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

ANFE

« Les ergothérapeutes seront impliqués dans le déploiement du dispositif pour mettre leur expertise au service de l'accompagnement des publics les plus fragiles, afin de réaliser une évaluation multidimensionnelle de chaque situation, de déterminer au mieux les aménagements complémentaires à effectuer à l'intérieur du logement de la personne et de prescrire les aides techniques qui pourraient s'avérer nécessaires. »

Arnaud Schabaille,
Président du CA de l'ANFE

SOLIHA

« Le Mouvement SOLIHA accompagne les personnes âgées et en situation de handicap pour leur donner la possibilité de se maintenir dans un logement confortable, adapté et sécurisé, et cela dans une logique de parcours résidentiel. Cette mission d'accompagnement est renforcée avec la nouvelle aide MaPrimeAdapt' et je m'en réjouis. »

Juliette Laganier,
Directrice générale de la Fédération SOLIHA



Une aide unique pour l'adaptation des logements

Au 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' devient la nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation des logements, avec une ambition : prévenir les chutes et situations de fragilités dans le logement, pour tous les publics en perte d'autonomie, afin de leur permettre de vivre chez eux le plus longtemps possible.

Une aide ouverte à tous

L'ambition de MaPrimeAdapt' est de **prévenir plutôt que de réparer pour agir en amont des premières chutes**. Dans cette logique assumée de prévention, le dispositif sera ouvert à toutes les personnes à partir de 70 ans, sous condition de ressources, quel que soit leur niveau de dépendance ou d'autonomie.

Le dispositif permettra également d'accompagner les personnes entre 60 et 69 ans en perte d'autonomie précoce et les personnes en situation de handicap, sous condition de ressources, quel que soit leur âge, justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH). Pour ces derniers, MaPrimeAdapt' sera cumulable avec la PCH aménagement logement.

MaPrimeAdapt' concernera les propriétaires occupants ou les locataires du parc privé pour leur résidence principale sans condition d'ancienneté.

➤ **MaPrimeAdapt' pourra financer 50 % ou 70 % des travaux en fonction des ressources du ménage.**

Une aide plus lisible et plus accessible

MaPrimeAdapt' permettra aux usagers de **bénéficier d'une aide à l'adaptation de leur logement au travers d'un dossier unique et d'un parcours simplifié**. Le bénéficiaire pourra déposer sa demande d'aide numérique sur la plateforme MaPrimeAdapt' ou au format papier auprès des délégations locales de l'Anah.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la plateforme France Rénov' rassemble toutes les informations utiles pour les particuliers, les professionnels de santé, les professionnels du logement et les collectivités territoriales. La plateforme de demande d'aide sera quant à elle ouverte début janvier 2024.

Les usagers pourront s'informer sur MaPrimeAdapt' dans l'ensemble des Espaces Conseils France Rénov', au sein des délégations locales de l'Anah et auprès des maisons France Services.

Des travaux sont également en cours avec les différents partenaires pour sensibiliser les acteurs sociaux, médico-sociaux, les collectivités (communes, CCAS, départements), les caisses de retraite et les organismes de prévoyance pour **multiplier les sources d'information et d'orientation des usagers**.



Des critères d'éligibilité simples



Personnes âgées de plus de 70 ans sans condition de GIR



Résidence principale sans condition d'ancienneté



Personnes âgées de 60-69 ans (GIR 1 à 6)



Propriétaire occupant ou locataire du parc privé



Personnes en situation de handicap sans condition d'âge



Sous condition de ressources (revenus modestes et très modestes)

Une aide incitative pour permettre d'accélérer l'adaptation du parc

➤ **Subvention du coût des travaux à hauteur de:**

- 70 % pour les ménages aux revenus très modestes
- 50 % pour les ménages aux revenus modestes

➤ **Un accompagnement obligatoire**

- accès à un AMO qualifié tout au long du dispositif pour les ménages éligibles

➤ **Une large gamme de travaux financés**

Une aide qui s'adapte à chaque situation



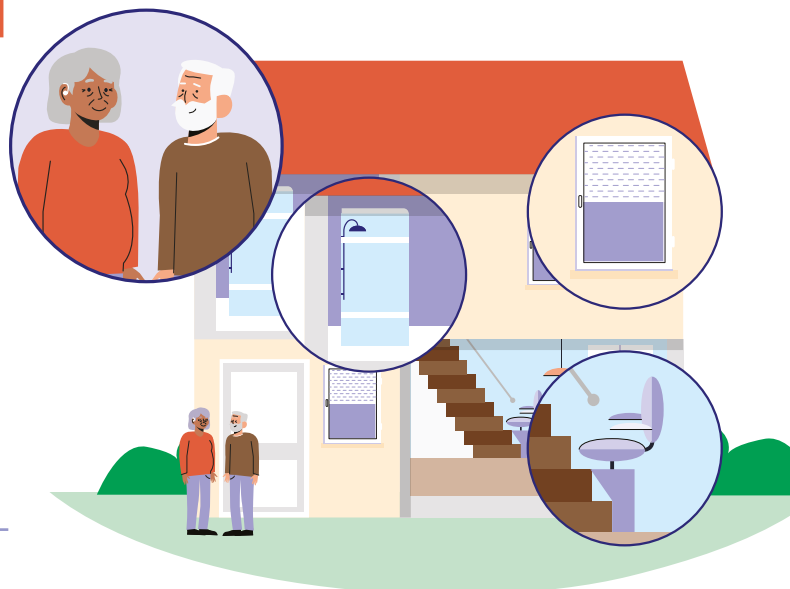
Les personnes de 70 ans et plus

- Sans condition de perte d'autonomie

Exemple: Marie et Alexandre, 78 et 72 ans, locataires d'une petite maison à Nîmes, revenus très modestes.

Projet de travaux: installation d'un monte-escalier pour accéder à l'étage, installation d'une douche italienne et de volets roulants électriques.

COÛTS DES TRAVAUX:	PRISE EN CHARGE:	MONTANT MAPRIMEADAPT':
18 000 €	70 %	12 600 €



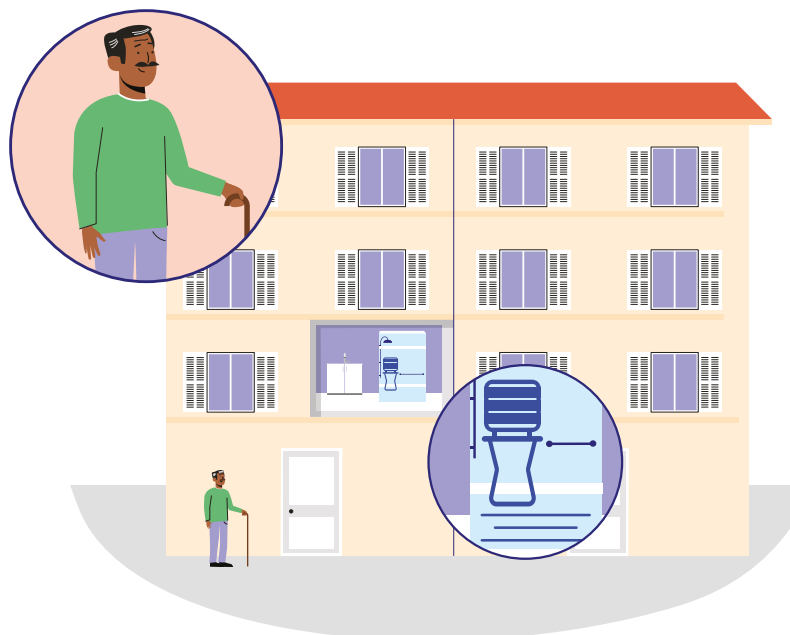
Les personnes de 60 à 69 ans

- Justification d'une perte d'autonomie précoce (GIR 1 à 6)

Exemple: Simon, 66 ans, propriétaire d'un appartement dans le centre de Marseille, revenus modestes.

Projet de travaux: aménagement d'une douche avec un siège amovible, une barre d'appui et un sol antidérapant.

COÛTS DES TRAVAUX:	PRISE EN CHARGE:	MONTANT MAPRIMEADAPT':
4 700 €	50 %	2 350 €



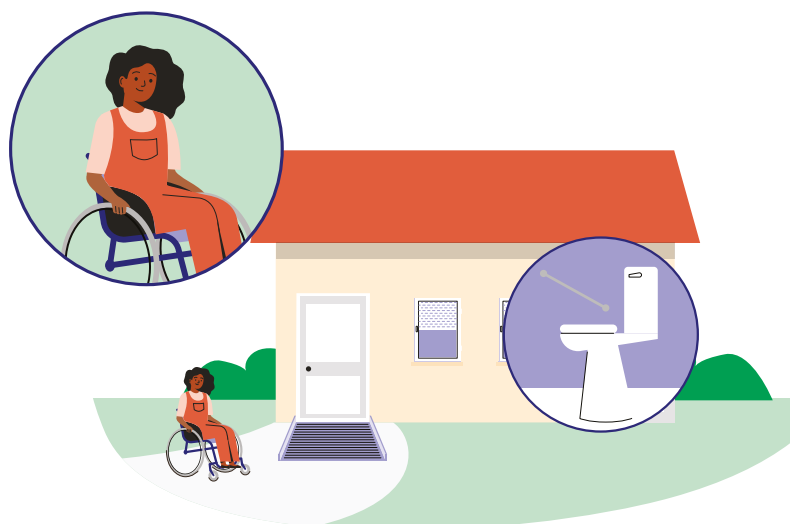
Les personnes en situation de handicap

- Sans condition d'âge
- Justification d'un taux d'incapacité supérieur à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH)

Exemple: Émilie, 37 ans, locataire d'un pavillon à Nantes, revenus très modestes.

Projet de travaux: aménagement d'une rampe d'accès et de WC surélevés.

COÛTS DES TRAVAUX:	PRISE EN CHARGE:	MONTANT MAPRIMEADAPT':
6 000 €	70 %	4 200 €



Un nouveau **parcours unique** pour les projets d'adaptation

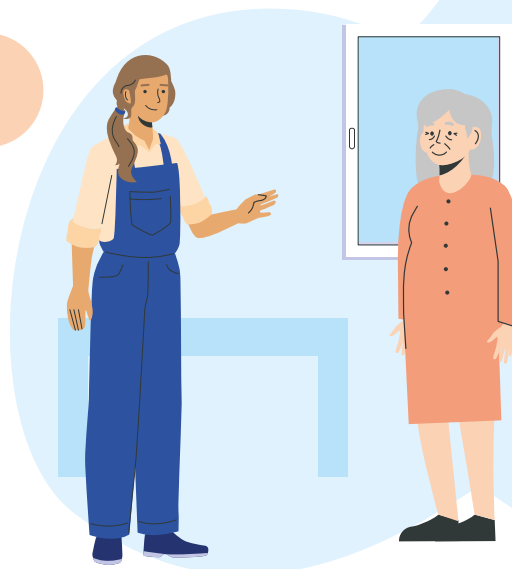


1 Je m'informe avec France Rénov' et je rencontre mon assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

- **Je m'informe** sur france-renov.gouv.fr, ou je me rends dans un guichet autonomie proche de chez moi : Espace Conseil France Rénov', CCAS, France Services, etc.
- **Je bénéficie de conseils** concernant les financements disponibles, les bonnes pratiques, le parcours de travaux, et suis orienté vers un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé (AMO).

2 Je construis mon projet avec mon assistant à maîtrise d'ouvrage

- **Mon AMO se rend à mon domicile** : il réalise un diagnostic logement autonomie et m'accompagne pour construire mon projet de travaux selon mes besoins.
- **Je rencontre plusieurs artisans**, je sélectionne les devis après avoir comparé les différentes offres.
- **L'AMO m'aide à monter mon dossier MaPrimeAdapt'** et à compléter le plan de financement.

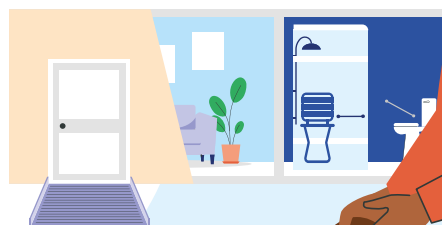


3 Je dépose mon dossier et je réalise les travaux

- **Je consulte** et valide mon dossier sur maprimeadapt.gouv.fr (à compter de janvier 2024).
- **J'attends de recevoir l'accord de l'Anah**, puis je réalise mes travaux avec l'artisan sélectionné.

4 Je réceptionne les travaux et j'obtiens ma prime

- **Je vérifie** si les travaux sont conformes et correspondent bien aux devis.
- **Je dépose** mes factures en ligne.
- **J'obtiens** ma subvention MaPrimeAdapt'.



Un accompagnement personnalisé

Le dispositif reposera à la fois sur **un accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)** et sur la **réalisation d'un diagnostic autonomie** permettant de construire un projet de travaux adapté. Les usagers pourront être réorientés vers les acteurs compétents pour les problématiques sociales les plus complexes. Un ergothérapeute pourra également être associé à la construction du projet si les fragilités de la personne le nécessitent.



Les AMO sont des opérateurs habilités par l'Anah sur le champ de l'autonomie. Les AMO sont des architectes ou techniciens compétents, expérimentés et formés en matière d'adaptation du logement aux besoins des **personnes handicapées, âgées ou à mobilité réduite pour réaliser le diagnostic logement, justifiant de leur capacité à délivrer l'ensemble de la prestation (administratif, financier et technique).**

L'AMO assure un rôle d'accompagnateur auprès de l'utilisateur.

Il prend contact avec lui à l'issue de la création du dossier pour faciliter ses démarches :

- réalisation du diagnostic dans le logement ;
- construction du plan de financement et sélection des devis ;
- montage du dossier de subvention ;
- organisation des travaux avec les artisans ;
- accompagnement pour s'approprier les aménagements.

Une large gamme de travaux financés

Les travaux éligibles et finançables par MaPrimeAdapt', concertés avec les acteurs du secteur du bâtiment, pourront s'adapter aux besoins de chacun, en fonction du diagnostic du logement. Le but : **construire un projet cohérent pour faciliter le maintien à domicile des ménages.**

AMO complet



Le recours à un AMO (socle ou complet) est obligatoire dans le cadre de MaPrimeAdapt'. Un AMO sera proposé lors de la création de dossier.

En fonction de la situation du ménage, **un ergothérapeute pourra intervenir lors du diagnostic logement autonomie conjointement avec l'AMO.**

Si le demandeur est déjà accompagné par un ergothérapeute, il aura la possibilité de transmettre ses préconisations.

Pour la visite à domicile, l'AMO informe le demandeur qu'il peut être assisté par un tiers de confiance, un aidant ou un professionnel qui l'aide au quotidien. Lors de la visite à domicile, l'AMO prendra en compte les besoins de l'ensemble des personnes qui interviennent auprès du demandeur (aidant, proche aidant...).

Les principaux travaux d'adaptation financés



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte



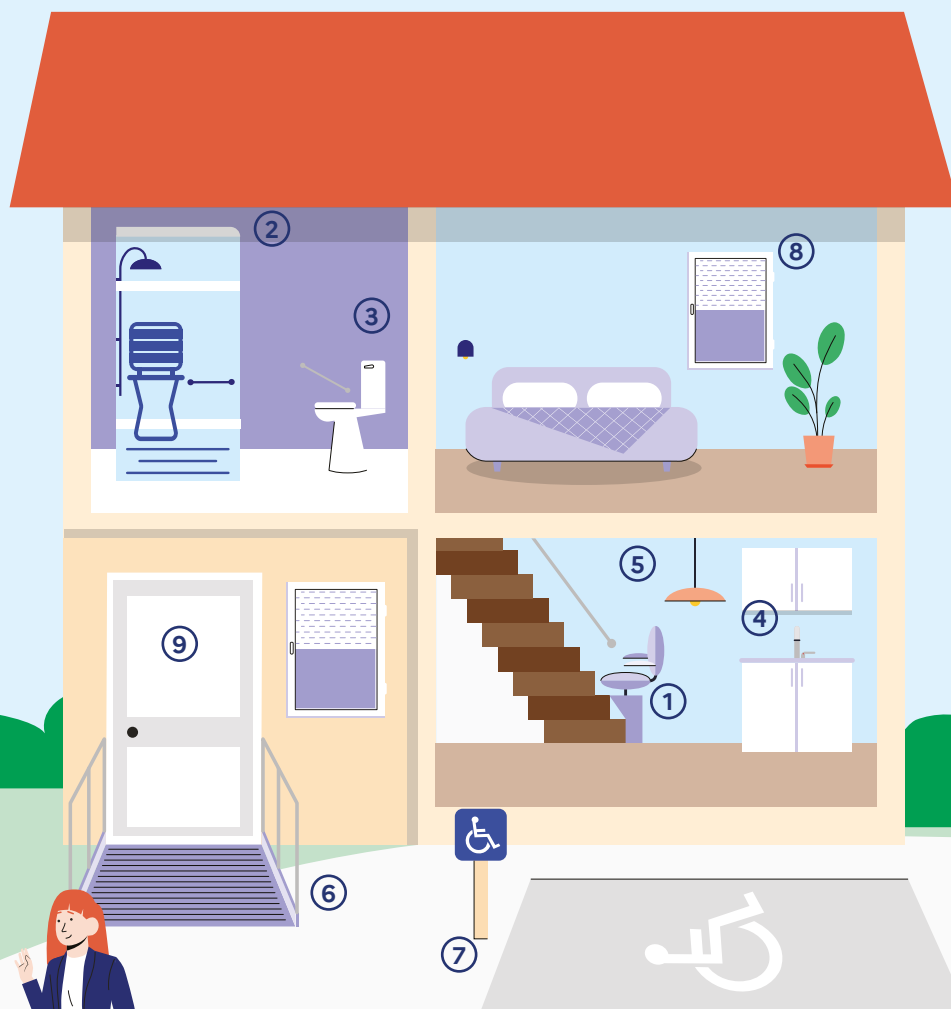
Travaux intérieurs

- ① Monte-escalier
- ② Aménagement de salle de bain
- ③ WC surélevés et barre d'appui
- ④ Aménagement de cuisine
- ⑤ Éclairage à détection de mouvement



Travaux extérieurs

- ⑥ Rampe d'accès vers l'entrée du pavillon
- ⑦ Place de parking PMR
- ⑧ Installation de volets roulants
- ⑨ Élargissement de la porte d'entrée



Des subventions avantageuses

MaPrimeAdapt' finance jusqu'à :

70 %*

DES TRAVAUX
POUR LES MÉNAGES
AUX REVENUS TRÈS MODESTES

50 %*

DES TRAVAUX
POUR LES MÉNAGES
AUX REVENUS MODESTES

* Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 € HT

CONTACT PRESSE

Agnès Garderet
Responsable du service communication
agnes.garderet@anah.gouv.fr
01 44 77 3915